

ASSEMBLEE GENERALE du 20 AOUT 2022
à Sainte Foy de Peyrolières (Haute Garonne)

PRESENTS : 12 communes représentées par le Maire, un délégué ou un responsable
d'association adhérente ou un adhérent à titre individuel

- SAINTE FOY DE LONGAS (24)
- PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT (24)
- SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (31)
- SAINTE FOY DE PEYROLIERES (31)
- SAINTE FOY LA GRANDE (33)
- SAINTE FOY (40)
- SAINTE FOY-SAINTE SULPICE (42)
- SAINTE FOY L'ARGENTIERE (69)
- SAINTE FOY LES LYON (69)
- SAINTE FOY (71)
- SAINTE FOY-TARENTEISE (73)
- SAINTE FOY (85)

ABSENTS : 4 communes

- SAINTE FOI (09)
- SAINTE FOY DE MONTGOMMERY (VAL DE VIE)
- SAINTE FOY DE BELVES (24)
- SAINTE FOY LA LONGUE (33)

ABSENTE EXCUSEE : 1 commune

- SAINTE FOY (76)

En ouvrant cette Assemblée Générale, le Président Michel GUILLARME dit sa satisfaction d'être devant une assemblée aussi importante après ces deux années de pandémie qui ont empêché nos retrouvailles. Il félicite la commune de Sainte Foy de Peyrolières d'être restée mobilisée et prête à organiser ces magnifiques Fidésiades.

Il remercie le Maire de Conques de s'être déplacé et Monsieur Verdon le nouveau maire de Sainte Foy (Vendée) qui participe à notre rassemblement.. Il donne ensuite la parole à François VIVES , Maire de la commune accueillante.

Celui-ci dit son plaisir d'accueillir pour la deuxième fois ces Fidésiaades, en considérant que ce rassemblement des différents Sainte Foy de France est une idée exceptionnelle créée il y a 24 ans. Il présente en quelques mots sa commune qui compte 2100 habitants et qui appartient à une communauté de communes de 40 000 habitants. Une nouvelle école et un centre aéré dont la construction se termine vont ouvrir à la rentrée prochaine. Il termine en formulant le souhait que notre association perdure.

I – RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU PRESIDENT (joint en annexe 1)

Michel Guillarme dit sa satisfaction que notre association ait pu continuer à vivre, même si c'est à minima, pendant cette pandémie. Quelques points forts de l'activité : Hommage à Michel Pétilot, notre président d'honneur décédé en 2020, Lettre de félicitation aux Maires nouvellement élus en 2020, réunion exceptionnelle du Conseil d'Administration en août 2021 à Sainte Foy-Saint Sulpice (Loire) où fut décidée la création du site internet de l'association, maintien de la parution bi-annuelle du Télégramme (avec remerciement à Monsieur Bonnard, bénévole qui a effectué la rédaction et le montage de ce journal)

II – RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER (joint en annexe2)

Philippe Vernay, le Trésorier, présente le compte de résultat 2022

Recettes : 1750,00 € Dépenses : 4062,68 € Déficit : 2312,68 €

Des explications :

Faiblesse des recettes : Il n'y a pas eu d'appel à cotisation en 2021, et les cotisations 2022 tardent à rentrer

Excès des dépenses : Essentiellement dus à :

- Impression et envoi du Télégramme
- Création du site internet

Rapport moral et rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

III – PROCHAINES FIDESIADES

Monsieur FUSARI, Président des Amis des Sainte Foy de France, présente les excuses de Madame la Maire de Sainte Foy les Lyon actuellement en vacances en Corse

Sainte Foy les Lyon organisera les Fidésiaades 2023 les 8 et 9 juillet. Ce changement de date est exceptionnel car en août la ville de Sainte Foy les Lyon vit au ralenti.

IV – HOMMAGE

Monsieur André Pion, membre de l'association des Amis des Sainte Foy de France, rend un hommage émouvant à notre ami Didier LANDRY, dernier membre des personnes qui ont eu l'idée de créer cette association : Maurice BELLON, Philippe COMTE qui oeuvrèrent pour que vivent les Sainte Foy de France.

L'ensemble de l'assistance applaudit avec vigueur la présence fidèle de Didier LANDRY.

V – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(nécessaire en raison d'une modification des statuts)

Le président Michel GUILLARME propose que le Maire de Conques en Rouergue soit membre d'honneur des Sainte Foy de France. Après discussion avec l'assemblée et surtout après avoir écouté l'avis de monsieur VARSIS, ancien Maire de Conques, il est décidé d'inscrire dans nos statuts : « Monsieur le Maire de Conques en Rouergue est membre d'honneur de l'association »

Proposition adoptée à l'unanimité .

Fin de l'A.G. extraordinaire

VI – ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (joint en annexe 3)

Le nouveau Conseil d'Administration est élu à l'unanimité moins une abstention.

Le Conseil d'Administration élit ensuite son **BUREAU**(joint en annexe 4)